



CONFÉRENCE
RÉGIONALE
DES ÉLUS
DE L'ABITIBI-
TÉMISCAMINGUE

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Mémoire présenté
à la Commission sur l'avenir de l'agriculture
et de l'agroalimentaire québécois

Présentation faite par
Martine Rioux, directrice générale
CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue

Conférence régionale des élus
de l'Abitibi-Témiscamingue



170, avenue Principale, bureau 102
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7



Téléphone : 819.762.0774
Télécopieur : 819.797.0960



cr@conferenceregionale.ca
www.conferenceregionale.ca

Ville-Marie
Le 8 mai 2007

Table des matières

Présentation de la CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue	3
Avant-propos	3
Introduction	3
La production agricole.....	5
Recommandations :	6
La transformation agricole et l'étiquetage	7
Recommandations :	8
La recherche et développement	9
Recommandations :	10
La ruralité et le développement régional	10
La connaissance et de reconnaissance de notre ruralité	10
L'occupation du territoire : un incontournable pour le maintien et la vitalisation des collectivités rurales	11
Zonage agricole, adaptation de programmes : vers une plus grande responsabilité décisionnelle aux municipalités	12
Une importante consolidation pour une meilleure transformation.....	13
Recommandations :	14
Conclusion	14
Bibliographie.....	17

Présentation de la CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue

Depuis les dernières années, la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue agit à titre d'interlocutrice privilégiée du gouvernement du Québec en matière de développement régional. Elle est soucieuse et consciente que le développement de notre région est indissociable d'un secteur agroalimentaire dynamique et innovant. La CRÉ réaffirme dans ce mémoire l'importance de l'agriculture pour l'occupation de son territoire, mais aussi pour sa stabilité économique lorsque les secteurs forestiers et miniers connaissent des creux conjoncturels. La CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue tient à présenter des pistes de solutions et recommandations concernant quatre secteurs bien précis qui nous semblent porteurs de développement pour notre région à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.

Contrairement aux grandes tendances mondiales dont le modèle de développement de monoculture à outrance établit des rapports de dépendance profitable aux multinationales. La région préconise la multifonctionnalité de l'agriculture, c'est-à-dire une agriculture aux fonctions multiples dont la mission est de nourrir les gens avec des produits de qualité, de préserver la biodiversité, l'environnement, les ressources naturelles, les communautés et le milieu de vie des gens habitant en milieu rural. Elle favorise les moyennes et petites exploitations, de même que les activités économiques connexes.

Avant-propos

Les quatre sujets exposés dans ce mémoire ont été traités grâce à la collaboration de la Fédération de l'UPA de l'Abitibi-Témiscamingue, du Regroupement d'agrotransformateurs de l'Abitibi-Témiscamingue, de l'Unité de recherche et de développement en agroalimentaire de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (URDAAT) et de la Commission régionale sur la ruralité.

Introduction

L'agriculture, c'est d'abord la production d'aliments, mais aussi l'occupation du territoire et le dynamisme des communautés rurales, la particularité des paysages, de même qu'une préoccupation envers l'environnement et le développement durable. Il y a de cela quelques décennies, l'agriculture en était une de subsistance. Elle a su se transformer en une activité économique importante, notamment grâce aux avancées technologiques. Ceci ne s'est pas fait sans heurt. L'équilibre environnemental et social demeure fragile. Cette activité économique se classe derrière les mines et la forêt, mais les profits

qu'elle génère demeurent ici, à l'inverse de ce qui se passe dans plusieurs autres secteurs économiques et contribue davantage à l'occupation rurale du territoire.

Le nombre de fermes est en régression, mais les terres demeurent largement occupées par les productions agricoles. De nouvelles productions se développent, qu'on songe seulement aux produits biologiques et de spécialité ainsi qu'aux nouvelles tendances en alimentation. L'Abitibi-Témiscamingue dispose à cet égard d'atouts intéressants. La proximité du marché du Nord-Est ontarien constitue une opportunité, tout comme la recherche et le développement ainsi que le transfert technologique à l'UQAT et au Cégep. Jusqu'à tout récemment, l'agriculture était un secteur d'activité relativement stable. La crise du revenu et celle de la vache folle viennent changer la donne, notamment pour les producteurs de bovins. Tout le secteur agricole subit les effets de cette grave crise. Celle-ci a eu comme conséquence de réduire considérablement le nombre de producteurs et productrices dans les créneaux de base au cours des dernières années. Cette situation a contribué à fragiliser toutes les ressources et les services gravitant autour des agriculteurs et agricultrices. Si le contexte persiste, la pérennité des services et des ressources spécialisées sera compromise, mettant ainsi en péril toute la filière agricole régionale. Actuellement, l'industrie agricole recouvre très lentement sa santé, une santé précaire qu'il faut améliorer. La formation, l'innovation et le transfert des connaissances seront les fers de lance pour les prochaines années afin d'assurer cette transition. En plus d'être encouragée dans ce secteur d'activité, la formation outillera la relève afin de travailler en harmonie avec son environnement.

L'imposition de normes environnementales de plus en plus sévères et les difficultés à s'assurer d'une relève ajoutent aux problèmes, tout comme l'éloignement des marchés, l'absence d'expertise en gestion et en commercialisation de produits régionaux et les arrimages entre l'offre et les besoins de formation.

Finalement, les productrices et producteurs régionaux offrent des produits concurrentiels quant au rapport qualité/prix. Les consommatrices et consommateurs sont de plus en plus sensibilisés à la dimension des produits « santé », des produits biologiques et respectueux de l'environnement ainsi que de leur lieu de provenance. Il faudra donc user de créativité et saisir ces occasions, entre autres, par la mise en place de marchés publics, la valorisation des produits de spécialité et le développement du sentiment d'appartenance et de fierté.

La production agricole

La crise agricole actuelle, nous amène à revoir nos pratiques et notre vision de la filière agricole telle que nous la connaissons jusqu'à présent. C'est pourquoi la CRÉ appuie et supporte le projet de l'UPA de l'Abitibi-Témiscamingue « Pour l'avenir agroalimentaire, l'Abitibi-Témiscamingue dans notre assiette ». Cette approche innovante redéfinit les paramètres et les façons de faire. Elle vise une meilleure cohésion des activités agricoles sur le territoire en maximisant les ressources disponibles et en assurant une meilleure intégration des opérations sur le territoire.

Les objectifs de cette démarche sont :

- **Maintenir et consolider les entreprises agricoles de l'Abitibi-Témiscamingue afin de fournir et assurer une distribution de l'approvisionnement régulière et constante;**
- **Assurer que toutes les facettes de la filière agricole se réalisent en région;**
- **Viser une filière agroalimentaire plus verte et respectueuse de l'environnement;**
- **Répondre d'abord aux besoins des consommateurs de la région et exporter les surplus;**
- **Faciliter la traçabilité des produits par les consommateurs;**
- **Définir un réel contrat social et se donner les moyens pour le réaliser;**
- **Enfin, créer une proximité entre le producteur agricole et le consommateur.**

Ce projet de développement agroalimentaire s'effectue grâce à un maillage entre les différentes productions régionales. Ceci a pour but d'accroître la valeur ajoutée des produits régionaux en maximisant les ressources disponibles en région, et ce, en éliminant les intermédiaires. Une fois le maillage bien implanté, on développe le secteur de la transformation et son approvisionnement est alors assuré. L'avantage de cette approche, c'est qu'elle permet de réduire les frais de transport et évite que le produit ne parcoure des centaines de kilomètres avant de revenir dans l'assiette du consommateur. Elle favorise aussi la filière agroalimentaire verte en Abitibi-Témiscamingue (réduction des gaz à effets de serre liés au transport).

Pour y arriver, à partir d'une planification annuelle, il faudra établir le portrait de la production et les besoins de chaque étape de production et ainsi assurer l'approvisionnement maximal d'intrants de la région. L'approvisionnement des intrants se fait chez les distributeurs régionaux. La vente de produits régionaux est assurée sur les tablettes d'épicerie grâce à une réglementation

qui reconnaît et offre des avantages aux magasins qui soutiennent une approche verte (approvisionnement local et régional). Cette stratégie permet de reconnaître et maximiser l'utilisation des ressources actuelles et de les consolider en dynamisant ainsi les localités locales. Des organismes de recherche et développement et de transfert technologique soutiennent le secteur pour répondre aux besoins des consommateurs et développer des produits à valeur ajoutée.

Ce projet permet d'accroître la qualité et de créer de la richesse en Abitibi-Témiscamingue, au lieu d'exporter de la matière première. Cette initiative vise à développer et couvrir toutes les facettes de la filière agricole en région. Elle assure une proximité et une accessibilité de la production locale et régionale à l'ensemble de la population de l'Abitibi-Témiscamingue. La Régie des marchés agricoles et agroalimentaires du Québec, par voie réglementaire, devra réajuster et définir les marges bénéficiaires de la filière régionale intégrée telle qu'on le fait en production laitière.

Recommandations :

Il faut que le gouvernement du Québec accompagne le projet avec deux conditions :

1. D'abord, maintenir l'assurance stabilisation du revenu agricole pour favoriser la mise en place du projet et sécuriser les producteurs face à cette nouvelle pratique;

La CRÉ est d'avis que la seule façon de structurer et de réussir ce projet est de donner accès aux produits régionaux transformés en région, aux tablettes d'épiceries spécifiquement réservées aux régions; réglementant les marges de chaque intermédiaire de la filière et en leur donnant accès à des incitatifs fiscaux reconnaissant ainsi la production et la transformation plus verte;

2. La CRÉ est d'avis qu'en encourageant le développement d'une appellation réservée, ils contribueront à dynamiser la région. Cependant, le cadre permettant les appellations doit être en application rapidement. De plus, il importe qu'un soutien adéquat soit offert aux divers intervenants des milieux concernés afin qu'ils puissent accompagner adéquatement cette initiative.

La transformation agricole et l'étiquetage

La transformation est un secteur en pleine expansion offrant des produits de plus en plus variés de très grande qualité. La transformation agroalimentaire oblige à l'excellence et à l'innovation et pose des défis importants pour l'avenir. Il existe plusieurs freins au développement de l'industrie de la transformation dans la région : aides financières peu adaptées aux petites entreprises, petitesse du marché régional et éloignement des grands centres urbains et des centres de distribution des grandes chaînes et des gros marchés. Il faut aussi ajouter les coûts d'accès à l'expertise en transformation ainsi qu'à la commercialisation et le fait que ces compétences sont peu développées dans la région.

Le phénomène de la concentration du pouvoir entre quelques grandes chaînes de distribution fait que les entreprises de la région ont peu de possibilités d'offrir leurs produits compte tenu des volumes limités de produits transformés qu'elles rendent disponibles. De leur côté, les chaînes offrent leurs marques privées en gros volumes. Le fait que les acheteurs et entrepôts se localisent hors de l'Abitibi-Témiscamingue n'aide en rien. Quant aux produits et emballages, ils doivent répondre aux exigences des grandes chaînes (code-barres, normes, etc.), ce qui ne facilite pas l'entrée sur les tablettes des produits régionaux.

Les entreprises québécoises et régionales de transformation alimentaire peuvent se distinguer par la différenciation des produits en développant et misant davantage sur les appellations « réservées » et faire reconnaître ses appellations par l'ensemble des intervenants de la filière agroalimentaire (producteur, transformateurs, détaillants et population) par une promotion nationale et régionale.

Les produits et les intrants en provenance de l'étranger (protéines laitières, farines, miel et autres intrants produits à l'étranger), mais disponibles sur les marchés régionaux et nationaux, concurrencent pour fournir les principaux transformateurs nationaux, et ce, à prix compétitifs. Cela nuit inévitablement aux agrotransformateurs régionaux lorsque ceux-ci choisissent des matières premières de producteurs internationaux au lieu de s'approvisionner auprès de fournisseurs nationaux. Deux conséquences sont observées. La première conséquence est une perte de marché interne au profit d'entreprises étrangères.

La deuxième conséquence réside principalement dans la désinformation du consommateur. En effet, l'étiquetage des produits fournit peu d'indications sur la provenance des intrants et des ingrédients de base inclus dans la fabrication de l'aliment. Quand un agrotransformateur décide d'employer des

matières premières de producteurs régionaux, il est souvent motivé soit par un souci de qualité des matières constituantes d'un produit fini prêt à manger, ou bien, il doit respecter des cahiers de charge reliés à des appellations réservées ou autres distinctions. L'étiquetage ne permet pas de faire valoir la qualité et la provenance de ses intrants.

Nous voyons positivement le fait de restreindre l'importation des protéines laitières produites à l'étranger. Il serait nettement avantageux d'imposer une taxe supplémentaire pour diminuer les importations d'aliments transformés ou d'intrants qui servent à la transformation des aliments en provenance de l'étranger (extérieur du pays). Il n'y qu'à observer les barrières tarifaires imposées par d'autres nations sur certains types d'intrants ou produits transformés pour s'en convaincre.

Recommandations :

1. La CRÉ est d'avis qu'il faut favoriser un contexte pour que les agrotransformateurs régionaux puissent augmenter leur compétitivité par rapport aux transformateurs nationaux et internationaux sur les marchés des régions et du Québec et, par le fait même, augmenter la compétitivité des fournisseurs régionaux et nationaux d'intrants par rapport aux fournisseurs d'intrants internationaux. Il peut y avoir une approche incitative en octroyant des crédits d'impôt provincial pour le partenariat avec les producteurs, les fournisseurs et les transformateurs régionaux permettant ainsi de concurrencer par le prix des aliments, des ingrédients ou des matières premières.
2. Appuyer les démarches de la Fédération des producteurs de lait du Québec « (...) pour que le gouvernement canadien institue un nouveau contingent tarifaire sur les protéines laitières et autres substituts laitiers selon l'article 28 du GATT. L'utilisation de l'article 28 est une procédure qui est prévue aux ententes de l'Organisation mondiale du commerce et les pays membres peuvent s'en prévaloir. L'article 28 permet d'instituer de nouveaux contingents tarifaires à condition d'accorder une compensation. Cet article prévoit des modalités très précises à ce sujet soit les importations des années antérieures plus 10 %;
3. Établir une taxe spécifique sur les importations de protéines laitières, de farines, de miel et autres intrants produits à l'étranger (mais disponibles sur les marchés régionaux et nationaux) ne respectant pas les mêmes normes de production (incluant les normes environnementales) que celles du Québec et du Canada et qui servent à la transformation alimentaire.

En ce qui a trait à l'étiquetage, la responsabilité revient aux intervenants gouvernementaux responsables qui doivent renforcer la réglementation actuelle sur l'étiquetage des produits importés afin que ceux-ci respectent des règles uniformes pour tous afin d'éviter des situations de confusion pour les consommateurs. Il faut faire appliquer la réglementation qui est déjà en vigueur au Québec tout en l'arrimant avec les lois fédérales.

Les agrotransformateurs et la CRÉ voient les avantages de la mise en place d'une étiquette bien conçue avec une bonne description. Un meilleur étiquetage des produits importés est également perçu positivement, de même que la mise en place des appellations "réservées", la protection des produits régionaux et québécois par rapport aux importations et finalement la plus-value qu'apporte une étiquette bien conçue et reconnue de tous. Ceci est aussi souhaitable pour l'ensemble du processus de fabrication même si certains inconvénients à court terme risquent de toucher le secteur de la transformation.

La recherche et développement

La CRÉ croit qu'en développant et en misant sur la recherche et développement, ainsi que sur le transfert technologique, l'Abitibi-Témiscamingue sera davantage en mesure de se développer et d'assurer la pérennité du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Dans le contexte compétitif actuel, tous s'accordent sur l'importance de l'innovation. La recherche, la veille technologique et le transfert des connaissances sont à la source des gains de productivité, de la diversification des produits, de l'élaboration de solutions adoptées et de la conception de nouveaux procédés. La recherche et développement permettent d'améliorer la rentabilité tout en assurant la viabilité des entreprises.

En ce sens, nous appuyons avec vigueur l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) dans la concrétisation de son Centre de recherche agroalimentaire ainsi que le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue pour son Centre de transfert technologique.

La CRÉ déplore la concentration des sommes et des ressources qui sont allouées aux grandes institutions de recherche situées dans les régions de Montréal et Québec qui sont des milieux déjà bien structurés contrairement aux régions. Les problématiques et les particularités vécues à proximité de ces centres de recherche sont différentes des nôtres. Les attributions de

financement actuelles témoignent de la méconnaissance des politiciens et des gestionnaires de programmes face aux réalités vécues en Abitibi-Témiscamingue quant aux particularités propres au territoire : sol argileux, variation de température, production extensive, etc. Pour répondre convenablement aux besoins du milieu, il est essentiel que les activités de recherche se rapprochent et soient réalisées près des utilisateurs afin d'assurer le développement de l'innovation dans les entreprises agricoles.

Les organismes et programmes existants au Québec qui financent les activités de recherche sont importants, mais trop peu desservent les intérêts de la région.

Recommandations :

1. Décentraliser les activités de recherche et développement dans la région en réservant une enveloppe budgétaire dédiée exclusivement aux régions et qui tient compte des particularités régionales ;
2. Reconnaître à leur juste valeur les projets porteurs qui appuient la chaîne d'innovation.

La ruralité et le développement régional

La connaissance et de reconnaissance de notre ruralité

Il est important de se doter d'une vision commune de notre territoire et de le voir comme un *actif* sur lequel on peut miser et développer davantage. Pour s'approprier cet actif, il faut d'abord mieux le connaître, c'est-à-dire connaître ses enjeux, ses possibilités, ses dynamiques ainsi que les lois et les politiques qui gravitent autour de lui. Au-delà de cette connaissance, il faut aussi reconnaître la valeur et la capacité de notre territoire. Cette appréciation ne peut qu'enrayer sa marginalisation, sans compter qu'elle saura transmettre aux jeunes une plus grande confiance dans le potentiel que notre territoire offre en termes de développement agricole et agroalimentaire. Régionalement, des efforts doivent être faits en ce sens. Il faut connaître, apprécier (reconnaître) et transmettre la valeur de notre territoire.

L'occupation du territoire : un incontournable pour le maintien et la vitalisation des collectivités rurales

L'occupation du territoire est préoccupante et problématique dans la région. La ruralité n'est plus celle qui existait voilà 30 ou 40 ans... Il est donc impératif de redéfinir et de **modeler l'occupation du territoire en fonction des nouvelles vocations de notre territoire rural.**

L'affaiblissement démographique entraîne plusieurs obstacles au développement, tels que la difficulté à rentabiliser les capitaux et conséquemment, le développement de services. La diminution des services (souvent de base) décourage les nouvelles familles à s'implanter dans les collectivités rurales. L'exode est d'ailleurs souvent justifié en raison de la perte d'accessibilité aux services de proximité (école, bureau de poste, service de CLSC, etc.) L'expansion des fermes, bien qu'elle amène une plus large utilisation des sols, a réduit considérablement le nombre de propriétaires et par le fait même le nombre de familles vivant dans les milieux ruraux.

L'enjeu est de taille : comment recréer un équilibre économique et social entre la nouvelle organisation de l'agriculture, le développement et le maintien des services dans les communautés? Bien que les valeurs du zonage agricole demeurent importantes pour le maintien de la stabilité économique régionale. Il est essentiel de revoir à la fois les modalités afin de protéger l'agriculture, mais aussi le maintien et le dynamisme des collectivités rurales.

En Abitibi-Témiscamingue, beaucoup d'espaces pourraient être utilisés pour le développement résidentiel. Souvent, le territoire convoité n'est peu ou pas propice aux activités agricoles.

L'occupation du territoire devient complexe, les effets combinés de la baisse démographique, de la consolidation des terres agricoles et du zonage ont des conséquences négatives importantes et compromettent l'avenir des communautés rurales. Les frustrations sont nombreuses et des solutions devront être abordées très rapidement. Les chefs de file du milieu agricole et ceux des milieux municipaux devront prendre le temps de se parler, de réfléchir ensemble à se donner une vision et se définir des outils qui assureront un développement plus intégré et harmonieux du territoire.

On comptabilise dans la région une soixantaine de municipalités où une zone agricole a été décrétée, celle-ci couvre une superficie de près de 668 000 hectares dont près de 200 000 hectares (soit environ 30 %) sont occupés par des exploitations agricoles. C'est une proportion nettement inférieure à ce qu'on retrouve dans les autres régions du Québec; elle place l'Abitibi-

Témiscamingue sur un pied d'égalité avec la région de Montréal. La zone agricole de l'Abitibi-Témiscamingue occupe environ 10 % de la zone agricole de la province. Ce bassin de terres disponibles constitue un atout potentiel pour le futur développement de l'agriculture dans la région. (*Rapport publié par la Commission de protection du territoire agricole du Québec au 31 mars 2004*)

Par ailleurs, il ne faudrait pas se leurrer en mettant de côté tout notre capital humain. Les hommes et les femmes qui font le choix de vivre en milieu rural sont des membres actifs qui, si nous leur en laissons la chance, développeront des projets parallèles à l'agriculture et tout aussi légitimes. Nous n'avons qu'à penser à l'agroforesterie. Le syndicat des producteurs forestiers privés représente une part non négligeable d'agriculteurs qui ont sur leur terre une pratique sylvicole qui peut être structurante. Elle est souvent pratiquée de façon judicieuse et respectueuse, allant de la culture de champignons aux petits fruits, la biomasse, etc.

Concernant l'occupation du territoire, il y a tout l'aspect de la sauvegarde du patrimoine naturel, voire paysager. Les plans d'urbanisme incluent parfois des restrictions quant à de nouvelles constructions sur les flancs de montagne ou sur les promontoires (points de vue) afin de préserver le paysage rural et naturel, ou encore restreindre le nombre de pancartes qui bloquent les vues sur les lacs. Le patrimoine paysager est important pour l'occupation du territoire et l'exploitation des activités agricoles. Il est souvent question de la protection de l'environnement, mais on ne parle pas ou trop peu de celle du patrimoine paysager. Prenons l'exemple d'inscrire l'eau des eskers sous une sauvegarde, une protection mondiale du genre "biodiversité" qui apporte tout un autre regard sur la richesse de notre territoire.

Zonage agricole, adaptation de programmes : vers une plus grande responsabilité décisionnelle aux municipalités

Les municipalités ont à jouer un rôle de planification du territoire. La revitalisation des milieux ruraux passe entre autres par cette planification intégrée et concertée entre les différents usages du territoire. Certes, il y a les plans d'aménagement, cependant, les exercices de planification deviennent difficiles lorsqu'ils sont confrontés à la question du zonage agricole. L'incompréhension des parties en cause et la rigidité de la structure actuelle amènent les MRC à questionner le choix des décisions rendues par la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

La *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, votée en 1978, a comme principal objectif de protéger le potentiel agricole du Québec.

Toutefois, en raison de ses modalités d'application, la portée de cette loi dépasse le secteur agricole et affecte de nombreux aspects de la vie rurale, et touche autant les individus que les entreprises et les organismes. La Commission sur la ruralité de la Conférence régionale (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue déplore l'application sans discernement de la loi sur le zonage agricole qui affaiblit à la longue le dynamisme et le développement des collectivités rurales. De plus, selon une étude récente menée auprès des 393 municipalités du Québec ayant une zone agricole, les motifs d'insatisfaction évoqués sont nombreux :¹

- Elle laisse un périmètre d'urbanisation trop petit ou inadéquat pour les besoins actuels et futurs;
- Elle semble être un facteur d'exode en faisant perdre aux municipalités la construction de nouvelles résidences;
- Elle provoque une sous-utilisation des ressources et des potentiels de développement;
- Elle réduit la diversification de l'économie et des services;
- Elle occasionne la sous-utilisation des infrastructures municipales et la perte de recettes fiscales;
- Elle nuit au développement de la villégiature;
- Elle limite la diversification de l'agriculture, empêche l'implantation de petites fermes et rend difficile le transfert des propriétés.

À Rapide-Danseur, les élus ont intégré dans leur plan d'urbanisme la notion de *une maison pour un lot*, en partant du principe qu'il faut mieux définir les terres à fort potentiel agricole versus les terres en friches où on peut construire des résidences. Les élus de ce pittoresque village d'Abitibi ont nommé cet exercice de planification du développement du territoire *Zones vertes à potentiel rural habité*. Il s'agit là d'un exercice exemplaire où les municipalités innovent dans leur vision de développement.

Une importante consolidation pour une meilleure transformation

Il est essentiel de consolider les productions de base en région, qu'on parle de bœuf, de lait ou d'agneau, sans toutefois devenir une région où l'agriculture s'industrialise. Afin de poursuivre le développement de la transformation, il devient impératif d'être en mesure de fournir et d'assurer une distribution de l'approvisionnement des produits agricoles sur une base régulière et

¹ Dugas, Clermont, *Enquête effectuée auprès des municipalités, La loi sur la protection du territoire et des activités agricoles cause des problèmes dans les régions rurales*, 22 juin 2006, p3.

constante. Voilà pourquoi, il est important de miser sur la consolidation de nos actifs régionaux pour assurer la transformation locale et régionale, notamment en ce qui a trait aux activités d'abattage.

Comme la CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue est dépositaire d'un mandat de développement régional, c'est dans cette perspective qu'elle soumet à la Commission quelques orientations pour le soutien à l'agriculture et l'agroalimentaire. Celles-ci visent à rendre possible la réalisation de projets qui sortent des cadres habituels, mais qui en se multipliant, seront source de renouveau pour l'occupation et le développement du territoire.

Recommandations :

1. Valoriser la relève dans le secteur agricole et agroalimentaire;
2. Développer un modèle de mise en réseau et de promotion pour les produits régionaux;
3. Mieux produire et consolider nos acquis afin de mieux favoriser la transformation. En ce sens, il faut aussi miser sur le développement de compétences (formations, recherches et développement);
4. Amender les dispositions de la Loi sur la protection du territoire agricole afin que celle-ci permette une meilleure intégration des besoins et réalités vécues en région. Afin que celle-ci permette une occupation du territoire plus harmonieuse par la venue de nouveaux arrivants, le développement des activités récréotouristiques, le développement de projets économiques, et ce, dans le respect des objectifs que poursuit cette loi ;
5. Responsabiliser et sensibiliser davantage les municipalités dans la planification, l'utilisation et le développement du territoire rural.

Conclusion

La place de la région dans le contexte actuel de la mondialisation est préoccupante et très précaire. Il devient urgent de questionner le modèle

actuel et de redéfinir un projet viable et respectueux des gens qui composent notre collectivité régionale. Il ne faut pas oublier l'importance de se démarquer par des produits de niche et de créneau qui respectent de hauts standards de qualité. Un des défis des secteurs agricole et agroalimentaire sera d'apporter une valeur ajoutée aux productions et aux produits de filières émergentes, par exemple le bœuf à l'herbe. Pour que cet objectif devienne réalité, il faut maintenant faire connaître nos produits de qualité, en développer de nouveaux et maintenir une qualité homogène et constante pour en assurer l'accès aux marchés régionaux et provinciaux. De plus, la transformation offre un fort potentiel pourvu qu'elle soit diversifiée. Développer de nouveaux produits, tout en tenant compte de la conservation et des conditions de transport, et organiser la mise en marché des nouvelles productions sont des défis importants pour la région.

Le développement durable est un autre défi auquel est confrontée la filière agroalimentaire. Les producteurs et productrices doivent répondre à des normes environnementales provinciales qui ne tiennent pas compte des caractéristiques de la région. De plus, ils et elles doivent assurer la rentabilité de leur entreprise tout en étant respectueux de l'environnement. Par ailleurs, les efforts des producteurs régionaux sont remarquables dans l'adaptation de leur pratique en lien avec les normes environnementales.

Pour soutenir le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Abitibi-Témiscamingue, il est essentiel que les activités de recherche et développement ainsi que le transfert des connaissances soient décentralisés en région. Au cours des dernières années, la région s'est donné un créneau d'excellence à l'intérieur de la démarche ACCORD du gouvernement du Québec. Il s'agit de la production d'un bœuf de créneau : le bœuf à l'herbe. L'UQAT et l'URDAAT travaillent de concert avec un regroupement de producteurs bovins de la région. Ces activités sont primordiales pour assurer l'innovation et le dynamisme de toute la filière agroalimentaire régionale. Elles sont à l'agriculture et à l'agroalimentaire ce qu'est l'eau pour l'être humain.

En région, c'est tout le secteur de l'agroalimentaire qui est affecté et en crise. Nous faisons face à une disparition progressive de l'activité et de l'emploi agricoles, à une ruralité à bout de souffle et de moyens, et à une diminution des services de proximité auprès des populations rurales. Finalement, c'est un dépeuplement de nos campagnes et une destruction de nos communautés.

Comment peut-on laisser aller les choses telles qu'elles se déroulent actuellement en étant conscients des drames et des conséquences que des milliers de gens subissent actuellement en Abitibi-Témiscamingue ?

Est-ce que nos politiciens et nos grands penseurs oseront remettre en questions le modèle actuel et considérer l'avenue qui est proposée par la région de l'Abitibi-Témiscamingue ? Ou laisser aller les choses au gré du vent, selon les règles des multinationales et des lois des marchés ? L'enjeu est bien simple, oser, innover ou mourir.

Bibliographie

Dugas, Clermont, résumé synthèse, *Enquête effectuée auprès des municipalités, La loi sur la protection du territoire et des activités agricoles cause des problèmes dans les régions rurales*, UQR, 22 juin 2006, 4 pages.

Commission de la protection du territoire agricole du Québec, *Rapport annuel de gestion 2005-2006*, 52 pages.

Fédération des chambres de commerce du Québec, *Actes du colloque Régions ressources*, tenu à Québec, 20 février 2007, 9 pages.

Forum jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue, *Actes du rassemblement du Forum jeunesse tenu à la Ferme*, 17 et 18 juin 2006, 44 pages.

Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, *Portrait de l'agriculture et de l'agroalimentaire*, mars 2005, 40 pages.

Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, *Portrait des collectivités rurales*, septembre 2005, 85 pages.

Regroupement d'agrotransformateurs de l'Abitibi-Témiscamingue, *Mémoire*, 15 pages, 19 avril 2007.

UPA de l'Abitibi-Témiscamingue, *Rencontre des organismes agroalimentaires et de développement de l'Abitibi-Témiscamingue*, présentation PowerPoint, 15 mars 2007, 25 pages.